Caisse de pensions de Bayer

Choix du plan de prévoyance

Nom_____

Prénom_____

N° Personnel_____

En tant que membre actif de la caisse de pension de Bayer Suisse, vous pouvez choisir entre deux plans d'épargne, ceci lors de l'entrée ou ultérieurement chaque fois au 1er avril d'une année civile:

- Plan d'épargne Standard
- Plan d'épargne Standard Plus

Le taux de cotisation de l'employeur est le même pour les deux plans.

En l'absence d'information écrite, le plan d'épargne Standard est automatiquement appliqué.

Après l'entrée, un changement de plan ne peut avoir lieu qu'au 1er avril d'une année civile

---

Inscription plan d'épargne Standard Plus

- ○ Je choisis le plan d'épargne Standard Plus et je paie volontairement 3% supplémentaires de cotisations salarié.

Annonce de départ plan d'épargne Standard Plus

- ○ Je change et reviens au plan d'épargne Standard

Lieu/Date Signature

Veuillez envoyer le formulaire rempli et signé directement à HR-Switzerland@bayer.com

La date de remise est le 31 mars de l'année civile en cours.

Pour toute question, veuillez contacter votre conseiller/-ère :
T: +41 44 387 89 03 – pension.bayer@kessler.ch

Taux de cotisations

Age	Cotisations du collaborateur assuré en % du salaire assuré		Cotisation de l'employeur en % du salaire assuré
	Standard	**Standard Plus**	
25-34	5.67%	8.67%	11.33%
35-44	6.67%	9.67%	13.33%
45-54	7.67%	10.67%	15.33%
55-65	8.67%	11.67%	17.33%